

ABONNEMENTS

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....\$2.00
Six mois.....\$1.00
Trois mois.....\$0.50

L'abonnement est strictement payable d'avance.

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

ANNONCES

1^{re} insertion par ligne.... 17
Insertions subséquentes.... 5

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions avantageuses

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arriérés.

J. P. Tardivel, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF Bureaux et Ateliers : 96 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH. ADMINISTRATEURS, L. Drouin et Frère.

QUEBEC

SAMEDI 16 AVRIL 1887

M. DE BISMARCK ET LE CENTRE

Nous lisons dans l'*Univers* du 26 mars :

M. de Bismarck vient de prononcer sur la question religieuse en Prusse un discours, où il y a du bon, du douteux, du mauvais et sur tout du confus. Cependant sur un point grave il a été très net : il s'est montré plein de rancune et de colère contre le Centre ; il ne peut parler à M. de Windthorst et au groupe catholique de lui avoir si souvent fait obstacle. Il les dénonce comme ayant de parti-pris prolongé la guerre, et prétend prouver son accusation par leur conduite au sujet des lettres du cardinal Jacobini dans l'affaire du septennat. Puisque l'on revient avec une passion nouvelle sur ce qui a été dit alors, il faut y revenir aussi et mettre les choses à leur point.

Nul journal français, certainement, n'a suivi de plus près que l'*Univers* toute cette grosse affaire. Nul n'a plus impartialement reproduit les pièces du débat ni noté plus exactement tout ce qui se rapportait au parti catholique allemand ou groupe du Centre ; nul n'a signalé avec plus de netteté comme avec plus de réserve l'effet produit par l'intervention de Rome dans le conflit. Cet effet, on le sait, a été et reste considérable. Peu d'actes du Saint-Siège ont soulevé d'aussi vives discussions. Questions de principe et questions de fait ont été et sont encore agitées passionnément. Cet émoi, si grand et si prolongé, n'est pas pour nous déplaire : il proclame la puissance du Pape. Mais que de fausses appréciations l'ignorance et la méchanceté mêlent à cet aveu !

À peine la première lettre du cardinal était-elle connue que toute la presse européenne en tira des interprétations très discordantes, mais, sauf de bien rares exceptions, également excessives. Tels journaux révolutionnaires ou sectaires, y voyant le gage de la pacification religieuse, s'élevèrent à la fois avec fureur contre le Pape, l'accusant de se livrer à la Prusse, et contre M. de Bismarck, le déclarant traître à tout son passé, à tous ses engagements. La presse modérée, sans aller aussi loin, se montra troublée et mécontente. Elle insistait, selon les pays, sur des points différents.

En Allemagne, la haine du protestant contre l'Eglise dominait le débat ; en France, on appuyait particulièrement sur la note patriotique. Quoi ! s'écriait-on, le Saint-Père prend parti pour le septennat ; il veut affermir la puissance militaire de l'Allemagne, qui déjà pèse si lourdement sur l'Europe et dont la France doit tant s'inquiéter ? En Italie le Pape était signalé—il l'est encore—comme faisant appel à l'invasion allemande contre l'unité et la nationalité italiennes. En Autriche, ainsi que chez nous d'ailleurs, les paroles du cardinal en l'honneur du puissant empire d'Allemagne et du prince de Bismarck gé-

naient les conservateurs comme les libéraux. Sans doute, on n'en contestait pas la vérité. Qui peut nier que l'Allemagne ne soit puissante et que M. de Bismarck ne puisse faire beaucoup pour la liberté de l'Eglise ? Mais ni la France, toujours menacée, ni l'Autriche, réduite au vasselage, ne peuvent oublier que cette grandeur s'est faite à leurs dépens et se maintient contre elles.

Notre presse révolutionnaire ne manqua point d'insister là dessus. Elle le fit sans mesure comme sans justice et, par ses excès mêmes, ramena les esprits droits à une plus juste appréciation des paroles du cardinal ; ils y virent ce que Rome y avait mis : le soin des intérêts de l'Eglise dans un grand empire. Du même coup on reconnut qu'en prenant à la lettre cette allégation de M. de Bismarck : "Le septennat, c'est la paix," Léon XIII avait secondé les pacifiques et non les belliqueux. On peut, certes, douter que la question de paix ou de guerre dépendît du septennat ; mais il est évident qu'en acceptant sur ce point les déclarations de M. de Bismarck, on n'aggravait aucunement la situation. Que l'armée allemande comptât, sans nouvel appel aux Chambres, quarante mille hommes de plus sous les drapeaux pendant trois ans ou sept ans, qu'est ce que cela nous faisait au point de vue de l'attaque dont nous étions menacés pour le printemps prochain ?

Si les conseils du cardinal Jacobini furent faussés partout, c'est la presse allemande cependant qui les faussa le plus. Toutes les feuilles protestantes ou libre-penseuses dévouées à M. de Bismarck les transformèrent non seulement en ordres, mais en articles de foi. La lettre confidentielle du cardinal secrétaire d'Etat au nonce de Munich, au lieu d'être simplement signalée comme un avis d'une importance particulière, devint un enseignement doctrinal, une décision infallible.

Quantité de journaux auxquels la haine du "papisme" tient lieu de croyance parlèrent de la sorte tant que dura la lutte électorale et ne cessèrent, en conséquence, de dénoncer avec horreur M. de Windthorst et ses amis comme des hypocrites, des révoltés, des apostats. Ils citaient même l'Ecriture, les bulles et les encycliques, dans l'espoir de rappeler ces égarés au devoir. Et lorsque l'*Osservatore Romano*, ennuyé de ces excès, jugea bon d'établir que les députés du Centre, les zélés serviteurs de l'Eglise, pouvaient rester hostiles au septennat, même quand le ministre du Souverain-Pontife leur demandait d'y être favorables, il n'obtint aucun succès. Les feuilles hérétiques, bismarckiennes, septennalistes, auxquelles se joignirent des feuilles radicales ou athées d'Angleterre, de France, d'Italie, soutinrent ferme qu'en refusant de voter le projet si cher à M. de Bismarck et à son maître, le Centre péchait contre la foi.

La presse catholique allemande prit peut-être trop au sérieux les propos de ces nouveaux infallibilistes. Au lieu de s'en tenir à rappeler brièvement les faits et les principes, elle entreprit d'expliquer quelle différence il

y avait entre les enseignements qui commandent l'obéissance et des avis comme ceux que le cardinal Jacobini venait de donner. Il nous semble qu'après les déclarations de MM. de Windthorst et de Franckenstein, ces explications n'étaient pas indispensables. Or, en pareille matière, ce qui n'est pas indispensable est de trop.

Dans tous les cas, par ce moyen, on n'a éclairé ni les journaux de M. de Bismarck, ni le grand chancelier lui-même. Celui-ci et sa troupe persistent à déclarer que le Centre a désobéi au Pape et, par conséquent, méconnu ses devoirs religieux. Ils ajoutent que la présence de Mgr Galimberti aux fêtes de Berlin leur donne en ce point gain de cause. Ils s'abusent. Mgr Galimberti n'a rien dit et ne dira rien qui justifie de tels propos. Il est à Berlin, non pas pour retirer les justes éloges que le Centre a tant de fois reçus de Rome, mais pour remercier l'empereur et son ministre d'avoir réparé quelques uns de leurs torts envers l'Eglise, et aussi pour les pousser à marcher d'un pas plus résolu dans cette voie.

Si le Centre n'avait pas rendu de grands services, le Pape ne l'aurait pas loué ; s'il ne pouvait en rendre encore, M. de Bismarck et les "reptiles" ne continueraient pas de le haïr. L'autorité du groupe catholique est moindre aujourd'hui qu'avant la lutte électorale, il n'a plus la prépondérance dans la Chambre ; cette situation appartient au parti du *culturkampf* ; néanmoins, il reste assez fort pour que l'on doive compter avec lui. M. de Bismarck par sa persistante colère en fait l'aveu. Et vraiment cette colère donne des doutes sur la sincérité de ses déclarations en faveur de la paix religieuse. S'il ne veut plus attaquer l'Eglise, pourquoi veut-il écraser ceux qui, en cas d'attaque, la défendraient ? Il est trop grand politique et trop habile tacticien pour ne pas voir que, le jour où M. de Windthorst ne compterait plus dans la Chambre, M. Benningsen, le chef du parti national-libéral, l'homme des lois de persécution, y serait le maître.

Les bonnes intentions de M. de Bismarck sont de date si récente et tant de mauvais souvenirs s'y mêlent, qu'une semblable situation pourrait les mettre en péril. Il devrait tout le premier y songer et ménager le Centre. Qui sait s'il n'aura pas besoin de cet appui contre ceux qui l'ont aidé à faire le *culturkampf* et contre lui-même ? S'il ne le comprend pas, Rome, dont il apprécie maintenant la sagesse, le comprendra. Loin donc de se défier des chefs du Centre, comme M. de Bismarck le lui conseille, Rome tâchera de les fortifier en répétant qu'ils ont soutenu le bon combat. De la sorte, elle assurera au grand chancelier, en dépit de lui-même, un concours qui lui permettra de marcher ferme dans la voie des réparations et qui, de plus, s'il voulait rétrograder,—chose possible,—l'arrêterait.

• EUGENE VEUILLOT.

LES FETES DE CHARITE

S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, a adressé au *Messager de Toulouse* la lettre suivante, qui est une nouvelle protestation autorisée contre les fêtes mondaines dites de charité :

Toulouse, 13 mars 1887.

Monsieur le rédacteur,

Vous publiez dans le journal de ce matin, sous le titre : *Bal des officiers*, un article où vous dites que l'archevêque de Toulouse et plusieurs curés de sa ville métropolitaine ont envoyé aux initiateurs de cette fête leurs offres et leurs encouragements. Cette phrase inspirera à plusieurs de vos abonnés des préoccupations que je tiens à dissiper, afin que personne ne se méprenne sur la portée de l'acte charitable auquel vous voulez bien faire allusion.

En remettant notre aumône à l'un des membres du comité d'initiative, nous ne nous sommes préoccupés que de l'œuvre éminemment patriotique pour laquelle on sollicitait notre concours. Si nous tenons à venir en aide aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux, nous ne pouvons approuver les réjouissances que l'on organise dans ce but. Les fêtes que l'on célèbre pour soulager les infortunes ne sont pas gratuites, et, en diminuant les ressources destinées aux pauvres, elles exposent les riches à ne faire des aumônes que pour se ménager des distractions. Sous prétexte de rendre la charité plus générale, on lui ôte tout ce qui constitue son mérite et sa grandeur.

Je vous serai obligé d'insérer dans le prochain numéro de votre journal ce mot de rectification.

Veillez, monsieur le rédacteur, agréer l'assurance de mes sentiments très distingués.

† FLORIAN, cardinal DESPREZ,
archevêque de Toulouse.

Association chrétienne des honnêtes gens (1)

On lit dans la *Revue Littéraire*, supplément à l'*Univers*, du mois de février dernier :

Nous ne connaissons pas assez le Crédit mutuel, et les généralités, d'ailleurs fort honnêtes, développées dans le volume sur l'idée d'une banque mutuelle, dont le Crédit mutuel serait la réalisation pratique, ne suffisent pas pour exprimer une opinion compétente sur la question d'affaires. Mais nous recommandons volontiers le volume fort bien composé, plein d'excellentes choses. Il s'autorise d'abord de la collaboration, et de la collaboration importante et active du R. P. Ludovic de Besse, capucin, secrétaire général du Crédit mutuel. C'est une pensée excellente que de venir en aide aux travailleurs non seulement dans

[1] *Association chrétienne des honnêtes gens sur le terrain des affaires*. [Un vol. in-12, 570 pages. Paris, chez le directeur du Crédit mutuel et commercial, 23, rue des Lombards.]

leurs intérêts moraux, mais aussi dans leurs intérêts matériels, de porter dans la pratique des affaires, dans les relations d'industrie, dans la vie d'atelier, le devoir d'assistance mutuelle entre chrétiens. Pour y parvenir, il n'y a pas de voie meilleure et plus sûre que l'association. Les chrétiens s'associent pour secourir leurs frères par l'aumône, par l'assistance hospitalière, par les ressources les plus ingénieuses de la charité qui donne. Le Crédit mutuel serait, si l'on veut, la charité qui prête si le prêt tel qu'il l'entend ne réalisait pas un bienfait gratuit : l'assistance contre l'usure, aussi légitime dans la sphère où elle s'exerce que l'est ailleurs l'assistance contre la faim. C'est l'usure qui affame et mène à la misère le travailleur, le petit industriel, le petit commerçant, surtout celui à qui sa conscience de chrétien défend de se servir des armes du juif. Toutes ces raisons font croire qu'une banque, modeste sans doute, mais proportionnée à son but, administrée avec sagesse, ouverte avec prudence au public dont nous parlons, lui rendrait en effet de bons services. Plusieurs essais ont obtenu à l'étranger des résultats encourageants.

Un autre aspect de l'union sur le terrain des affaires est l'assistance par les relations de clientèle. Il n'en coûte assurément rien, et ce n'est pas même se compromettre que de donner quelque préférence aux négociants catholiques, et l'on voit pourtant d'opulentes maisons, conservatrices et catholiques, se faire une inexplicable vanité, une mode absurde d'enrichir des maisons juives ou des négociants notoirement lancés dans la guerre à l'Église. Notre ouvrage en cite [p. 194] un cas véritablement stupéfiant. M. Drumont dans sa *France juive* avait fait déjà la même remarque. Il y a ici un devoir, qui peut devenir en certaine rencontre plus sérieux qu'on ne le croit généralement et qu'il était opportun de souligner avec force. Tellement sérieux que le P. Ludovic, en exact et scrupuleux théologien, ne craint pas d'établir entre ces industriels, ces riches, ces mondains, ces coupables, frivoles et néanmoins éminemment coupables de leur ignorance, un lien qui intéresse la conscience et qu'il nomme rudement le crime de complicité [p. 297]. Puisse-t-il être entendu et compris !

LES CHEVALIERS DU TRAVAIL

CIRCULAIRE DU CARDINAL TASCHEREAU

La circulaire suivante, adressée par Son Eminence le cardinal Taschereau à son clergé, au sujet des Chevaliers du Travail, a été lue dimanche dernier dans les églises de l'Archidiocèse :

ARCHÉVÊCHÉ DE QUÉBEC,
5 avril 1887.

Monsieur,

En septembre 1884 le Saint-Siège consulté par moi sur la société des *Chevaliers du Travail*, l'a condamnée sous peine de péché grave et a recommandé aux évêques d'en détourner leurs diocésains, comme je l'ai fait dans ma circulaire (No. 131) du 2 février 1885.

A la suite de représentations faites par Nos Seigneurs les évêques des États Unis, le Saint-Siège a suspendu jusqu'à nouvel ordre l'effet de cette sentence.

En conséquence, j'autorise les confesseurs de ce diocèse à absoudre les Chevaliers du

Travail aux conditions suivantes qu'il est de votre devoir strict de leur expliquer et faire observer :

1^o. Qu'ils s'accusent et se repentent sincèrement du péché grave dont ils se sont rendus coupables en n'obéissant pas au décret de septembre 1884 ;

2^o. Qu'ils soient prêts à abandonner cette société aussitôt que le Saint-Siège l'ordonnera ;

3^o. Qu'ils promettent sincèrement et explicitement d'éviter absolument tout ce qui peut favoriser les sociétés maçonniques et autres qui sont condamnées, ou blesser les lois de la justice, de la charité ou de l'État ;

4^o. Qu'ils s'abstiennent de toute promesse et de tout serment par lequel ils s'obligeraient à obéir aveuglément à tous les ordres des directeurs de la société ou à garder un secret absolu, même vis-à-vis des autorités légitimes. (Voir la "Discipline," page 217.)

En faveur de ces pénitents seulement, et en vertu d'un indult, je prolonge le temps de la communion pascale jusqu'à la fête de l'Ascension inclusivement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

E. A. CARDINAL TASCHEREAU

Arch. de Québec

Refonte des statuts provinciaux

On va vite, très vite, trop vite en besogne au sujet de la refonte des statuts de cette province. Nous avons déjà protesté contre cet empressement dangereux : nous revenons encore à la charge aujourd'hui ; nous y reviendrons de nouveau.

Un vieil abonné de la *Vérité* qui s'alarme, à juste droit, nous écrit :

" Ne serait-il pas bon, avant la présentation de la nouvelle refonte des statuts à l'approbation des chambres, d'appeler l'attention du public, des députés et des conseillers législatifs sur certaines parties de cette refonte ?

" N'importe-t-il pas beaucoup, par exemple, qu'on ne donne point une nouvelle consécration à des lois basées sur de faux principes en matière scolaire ? Ne serait-ce pas le temps de mettre les conseillers législatifs et les députés en garde à ce sujet ? "

Notre correspondant a cent fois raison : Il est grand temps que nos législateurs s'occupent sérieusement de cette grave question, au lieu de l'expédier à la vapeur comme s'il s'agissait d'une affaire triviale.

Pour aujourd'hui, nous nous contentons d'indiquer trois chapitres absolument inadmissibles dans le projet de refonte actuellement soumis aux chambres ; trois chapitres qu'il faut de toute nécessité faire disparaître ou modifier radicalement. Il y en a d'autres, sans doute, mais pour le moment nous nous bornons à ces trois points. Ce sont : 1^o Les pensions de retraite ; 2^o Les écoles de fabrique ; 3^o L'uniformité des livres d'école.

Pour la loi des pensions de retraite, il suffit de se rappeler ces vérités élémentaires : 1^o. Les instituteurs ne sont pas des fonctionnaires civils, des fonctionnaires de l'État ; 2^o. Ils sont les auxiliaires de l'Église et les représentants de l'autorité domestique ; 3^o. Par conséquent, l'État n'a pas le droit d'enrégimenter les instituteurs, sous prétexte de les protéger, de les traiter comme s'ils étaient des serviteurs de l'État. Or la loi des pensions de retraite, qui re-

vient naturellement dans le projet de refonte, viole un principe élémentaire en imposant aux instituteurs une contribution annuelle au fonds de pension.

La législation actuelle touchant les écoles de fabrique. [Voir Vol. II de la refonte page 34 et ss.] est non moins inadmissible. L'Église a le droit d'établir des écoles et de disposer de ses biens comme elle l'entend ; car l'école est une annexe de l'Église, un vestibule du temple, comme l'enseigne Léon XIII dans la constitution *Romanos Pontifices* du 8 mai 1881. Or la loi provinciale qu'on veut consacrer de nouveau prétend limiter et restreindre ce droit de l'Église d'établir des écoles et de disposer de ses biens comme elle l'entend. En effet, cette loi ne permet qu'un arpent de terre pour une école de fabrique ; elle n'autorise qu'une école pour 100 familles, c'est-à-dire pour plus de 100 enfants ; elle ne permet que \$400 pour fonder une école et \$200 par année pour l'entretenir. Tandis que l'État, lui, peut établir une école pour 20 enfants et même moins. [Voir page 39, no 110] ; il peut dépenser l'argent des contribuables par milliers de piastres pour une seule école [Page 59 no 169] ; il peut accorder des allocations à ses écoles seulement — c'est-à-dire contrôlées par lui — [Page 82, no 217], et les écoles publiques ou écoles de l'État, à Québec et à Montréal, peuvent posséder des biens immeubles d'une valeur illimitée [Page 103, no 293].

Voilà l'esprit de notre législation. Voilà comment on limite l'action de l'Église en matière scolaire, tandis que l'État se donne la plus grande latitude. Ce que l'on veut, n'est pas tant l'éducation que l'enseignement d'État.

Il est temps de réagir contre une semblable législation au lieu de la sanctionner de nouveau.

Enfin, pour l'uniformité des livres, qui figure dans le projet de refonte à la page 19, No 40 et ss. il suffit de rappeler à nos lecteurs que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sur proposition de Mgr Langevin appuyé par Mgr Fabre, a solennellement condamné cette loi et en a demandé l'abrogation. Au lieu de faire disparaître cette législation tyrannique, voilà qu'on se prépare à la sanctionner de nouveau !

Ces quelques notes ne suffisent-elles pas pour convaincre tout homme raisonnable que le projet de refonte ou de codification a besoin d'être étudié et épuré avec soin ?

LA MOTION GARNEAU

Nous répétons encore une fois ce que nous avons écrit au lendemain des élections du 14 octobre : Le premier devoir de la majorité nationale à la législature provinciale est de rescinder le vote honteux et humiliant par lequel l'ancienne chambre, — que l'esprit de parti dominait, a rejeté la motion Garneau. Ce vote déshonore notre province ; il a réjoui nos ennemis ; il nous a flétris aux yeux du monde civilisé.

En effet, notre législature, après avoir voté une "résolution" en faveur de la cause de l'Irlande ; c'est-à-dire, après être intervenue dans une question impériale, refuse d'exprimer un pauvre petit regret à l'occasion de l'assassinat politique de Louis Riel, sous le futile prétexte de la non-intervention. Mais tous ont compris que ce n'était la

qu'un prétexte ; que la véritable raison, c'était qu'il fallait protéger le parti bleu.

Aujourd'hui, la majorité de la législature n'est pas inféodée au parti bleu-orangiste de Sir John. Et si les électeurs ont élu cette majorité, c'est précisément, en très grande partie du moins, parce que le rejet de la motion Garneau leur paraissait un acte indigne d'un peuple qui se respecte et qui veut se faire respecter. C'est donc un devoir pour cette majorité, si elle veut représenter fidèlement les aspirations patriotiques de la province de Québec, de réparer le passé, en déchirant cette page honteuse de notre histoire.

Les précédents ne manquent pas. En voici un que nous trouvons dans nos propres annales et à une date comparativement récente : Sous le cabinet de Boucherville Angers la chambre avait adonné M. Joly. Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir en 1878, ils se sont empressés de rescinder ce vote qu'ils regardaient comme injuste et humiliant pour leur chef.

Le rejet de la motion Garneau a été une profonde humiliation pour la province de Québec. Qu'on l'efface donc sans plus de retard. Cela auroit dû se faire dès l'ouverture de la session.

LES COLONS D'EGAN

Dans la vallée de la Gatineau, comté d'Ottawa, sur la rivière Dé-ert, laquelle, malgré son nom lugubre, est un charmant cours d'eau, existe un établissement de colonisation destiné à devenir célèbre.

Il y a un an, environ, un certain nombre de braves cultivateurs canadiens-français sont partis des comtés de Kamouraska et de l'Islet, croyons-nous, et, sur la recommandation du R. Père Paradis, O. M. I. sont allés s'établir sur les belles terres qu'arrose la rivière Dé-ert. Cet endroit, situé à quinze milles au-dessus de Maniwaki, s'appelle le canton d'Egan. Et, pour être plus précis encore, les colons dont nous avons plus particulièrement à parler en ce moment, occupent le rang VI de ce canton.

Le Père Paradis, missionnaire zélé et colonisateur infatigable — comme le sont, du reste, tous les Pères Oblats — digne continuateur de l'œuvre du regretté Père Délage, fondateur de Maniwaki et le grand apôtre de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa et de la Gatineau ; le Père Paradis, disons-nous, après avoir organisé la colonie si florissante du Lac Temiscamingue, vint, sur l'ordre de ses supérieurs, se fixer au milieu de ses colons d'Egan qui lui donnèrent de grandes consolations par leur bonne volonté et leur courage vraiment exemplaires.

Ouverte depuis neuf ans à peine, la mission de Sainte-Philomène d'Egan comptait environ 65 familles, en 1885, lorsque le Père Paradis alla s'y fixer. Il n'y avait ni chapelle, ni école, ni routes praticables. A la demande du Père, le gouvernement Ross ouvrit des voies de communication, ce dont il faut lui tenir compte.

Aujourd'hui, il y a au-delà de 100 familles à Sainte-Philomène, et une belle église — vraiment superbe pour une nouvelle mission — domine, du haut de la charmante colline où elle est située, toute la vaste et fertile plaine. Si nous sommes bien renseignés, il n'y a pas de presbytère, par exemple, le Père Paradis se contentant de l'hospitalité que peuvent lui donner ses colons.

Mais l'église n'est pas terminée. Pour la

terminer il fallait du " bois de sciage ", des planches ; pour avoir des planches, il fallait une scierie. Non seulement, il y avait besoin de " bois de sciage " pour terminer l'église, mais les colons en avaient aussi grand besoin pour eux-mêmes. Allez donc faire de la colonisation sans bois de construction !

Comme il y avait un joli pouvoir d'eau tout près de l'église, le Père Paradis et ses colons résolurent d'y construire une scierie, et un moulin à farine. Rien de plus simple, de plus naturel et de plus légitime, nous direz-vous.

Eh bien ! c'est ce qui vous trompe. Il paraît que construire une scierie en cet endroit ce n'était ni simple, ni naturel, ni, surtout, légitime. C'était du *dévergondage révolutionnaire*.

Du moins, la puissante compagnie des Gilmour, marchands de bois, décida que c'était là une infraction à leurs droits et privilèges. Pourtant, la compagnie ne pouvait pas s'opposer directement à la construction de cette scierie ; mais sachant qu'une scierie sans *billots* est un meuble inutile, elle entreprit d'empêcher les colons de couper du bois sur leurs propres lots. Quelques *billots* détournés du monopole de cette puissante compagnie anglaise au profit de quelques pauvres colons canadiens-français, c'était *shocking* au suprême degré, chacun le conçoit.

Les colons partis des environs de Québec, l'an dernier, et qui s'étaient fixés sur le rang VI, sont venus en conflit avec la compagnie Gilmour. Car leurs lots étant les plus près de la scierie, ce sont eux, naturellement, qui devaient fournir les *billots*.

Il est bon de vous dire que ces lots du VIe rang avaient été dépouillés, depuis long temps, par la compagnie, de tout leur bois de pin. Les marchands Gilmour y avaient fait chantier sur chantier pendant dix années consécutives. La *razzia* avait été complète, et c'était chose entendue qu'il n'y avait plus de *billots* de choix sur ces lots. Mais les colons canadiens-français sont habitués, depuis de longues années, à se contenter des restes de messieurs les Anglais.

Remarquez bien que les colons du VIe rang étaient en possession de leurs billets de location et s'étaient conformés à toutes les exigences de la loi. Ils étaient donc les véritables et seuls propriétaires de leurs lots. Ce qui n'a pas empêché les Gilmour, au mois d'octobre dernier, d'envoyer leurs hommes sur ces lots et de faire abattre, avec une véritable rage, contre les lois du pays et de l'humanité, tous les arbres, gros et petits, qui se trouvaient sur ces lots. C'était de la malice pure. La compagnie n'avait évidemment d'autre but que de ruiner les colons, de les décourager, de les chasser, et d'empêcher tout développement ultérieur de la colonisation de ce côté là.

Les colons avaient beau protester, on se moquait de leurs protestations. Ils s'humilièrent au point de demander un peu de pitié à leurs persécuteurs. En vain. Ils sollicitent au moins une faible compensation pour ce bois qu'on leur enlève ainsi contre tout droit. Les Gilmour les repoussent toujours avec le même dédain. L'un de ces messieurs va même jusqu'à mettre *sa marque* sur des *billots* que les colons avaient eux-mêmes coupés pour les sauver de l'incendie lors du défrichement ! Plus que cela, la compagnie a même essayé de faire chasser les colons de leurs lots par le gouvernement !

Nous nous appitoyons beaucoup sur le

sort des fermiers irlandais pressurés par les *landlords* ; mais il nous semble que si nous connaissions les persécutions et les injustices que subissent nos colons canadiens français aux prises avec les marchands de bois anglais, nous garderions une partie de nos sympathies pour les nôtres.

Mais, heureusement, le Père Paradis, témoin des injustices dont ses colons du VIe rang d'Egan étaient les victimes, prit fait et cause pour les persécutés.

Ce n'est pas la première fois que les marchands de bois commettent de telles iniquités ; mais, règle générale, les colons, à cause de leur pauvreté et n'ayant aucun appui moral, n'osent pas lutter contre les *Bourgeois du chantier*.

Il faut remercier le Père Paradis d'avoir rompu avec la tradition, et espérer que son action énergique a porté le coup de mort à la tyrannie des marchands de bois.

La plainte des colons fut portée devant le tribunal d'Aylmer ; et le 24 février dernier, M. le juge Wurtele rendait jugement contre les Gilmour, proclamant les droits des colons à leur bois.

La compagnie ne s'en tint pas là. Elle veut ruiner les colons à tout prix, surtout elle ne veut pas qu'il soit dit que l'on a eu gain de cause contre des marchands de bois : ce serait établir un fâcheux précédent qui inspirerait à d'autres défricheurs l'idée de résister aux empiètements des *Bourgeois*. Après avoir essayé en vain d'obtenir du tribunal d'Aylmer la permission d'emporter les *billots*, *sous caution*, la voilà en appel à Montréal !

Assurément, les colons vont finir par se décourager et abandonner leur droit, faute de ressources.

Du reste, pendant ce temps, les trois ou quatre mille *billots* en litige restent dans le bois et vont se détériorer cet été, de sorte que les colons n'en pourront tirer aucun bénéfice réel. Tels étaient les calculs de M. Gilmour et cie. Mais ils comptaient encore sans le Père Paradis, qui est un vrai *révolutionnaire*, nous en avons bien peur. Il nous se le *dévergondage* jusqu'à prendre fait et cause pour le faible contre le fort ; et, ce qui est plus grave, il ne lâche pas le faible au moment critique de la lutte.

Voilà donc ce terrible Père Paradis à Québec. Il demande à M. Mercier la permission d'exposer toute l'affaire devant le conseil des ministres. Cette permission lui est accordée. Il plaide la cause de ses colons avec tant d'éloquence et de conviction que les ministres en sont tout émus.

M. Mercier, l'autre jour, lorsque les documents touchant cette affaire ont été mandés à la chambre, a parlé avec chaleur de cette lutte héroïque soutenue par de pauvres défricheurs contre une puissante compagnie, et il a donné clairement à entendre que les colons avaient droit à une *protection spéciale et qu'ils l'auraient*. Nous croyons que c'est l'intention du cabinet de soumettre prochainement à la chambre un projet qui ne peut manquer d'être approuvé par tous les gens de cœur.

Pour nous, nous félicitons cordialement les ministres d'avoir pris courageusement la défense des colons. C'est une très bonne note en leur faveur. Qu'ils contiennent dans cette voie. Qu'ils étudient les griefs des colons et les besoins de l'agriculture ; qu'ils mettent résolument hache en bois et qu'ils abattent les abus. Les honnêtes gens leur en tiendront compte.

Fédération impériale

Il se passe en Angleterre un événement politique auquel on ne fait pas assez d'attention. Nous voulons parler de la *conférence coloniale* qui se tient actuellement à Londres.

Toutes les principales colonies anglaises y sont représentées par deux ou trois délégués. Ces colonies sont : Le Canada, Victoria, le Nouveau Pays de Gales du Sud, l'Australie Sud, Queensland, l'Australie Ouest, la Tasmanie, la Nouvelle Zélande, Terre-Neuve, le Cap de Bonne Espérance et Natal.

Le Canada est représenté par Sir A. Campbell et M. G. S. Fleming. C'est à dire que l'élément français n'a pas voix au chapitre !

Lord Salisbury, chef du gouvernement tory d'Angleterre, préside cette conférence.

En souhaitant la bienvenue aux délégués, lord Salisbury les a félicités d'avoir inauguré ce grand mouvement qui doit conduire, plus tard, à la fédération impériale. Pour le moment, il s'agit plus spécialement, a-t-il dit, de la défense des intérêts impériaux. On a voulu réunir les délégués des différentes colonies pour mieux connaître la force armée dont chacune peut disposer en cas de guerre.

Les journaux ont beau farder cette conférence, ils ont beau garder le silence ; il est évident, aujourd'hui, que notre autonomie est exposée à un grave péril : On veut nous taxer et nous saigner au profit de l'Angleterre ; on veut nous enlever, au moins en partie, la semi-indépendance dont nous jouissons ; on veut nous rattacher plus étroitement à la métropole, identifier nos intérêts avec les siens.

Les Canadiens-français peuvent-ils voir cette tentative de centralisation d'un œil indifférent ?

Nos journaux bleus-torvs s'élèvent avec colère contre le projet d'une conférence interprovinciale, au Canada, parce que, disent-ils, cette conférence serait un danger pour l'œuvre de la Confédération. Et ils ne disent rien contre la conférence intercoloniale de Londres qui met réellement en péril notre autonomie. C'est que la conférence interprovinciale a été proposée par M. Mercier, tandis que la conférence coloniale est une œuvre chère aux torvs. Toujours l'esprit de parti !

LIVRES DE PRIX

Nous voyons par le dernier rapport financier de l'honorable M. Ouimet que le département de l'Instruction publique a dépensé, en 1886, pour l'achat de livres destinés à être distribués en prix aux élèves des écoles publiques, la somme de \$7,314, dont \$3,525, soit près de la moitié, ont été payés à M. l'abbé Casgrain.

Nous profitons de cette occasion pour attirer, encore une fois, l'attention du public sur un abus grave qui se commet dans la distribution de ces livres de prix. Nous tenons de très bonne source que, depuis des années, des députés se font donner une *collection complète* de ces livres. Ils se font ainsi, au frais du pays et au détriment des écoles, un joli commencement de bibliothèque. Car la collection complète comprend près de soixante-dix ouvrages dont quelques-uns en plusieurs volumes.

On nous affirme qu'il y a plusieurs députés qui se sont procurés, par ce moyen, près de cent volumes. Ce zèle à se monter une bibliothèque qui se manifeste chez nos députés est sans doute louable, car nos législateurs ont besoin de s'instruire. Mais nous estimons que ce zèle est mal dirigé. Que les élus de la nation se procurent des livres, et surtout qu'ils les lisent, mais que cela ne se fasse pas d'une manière irrégulière.

Une enquête démontrerait, nous en sommes convaincu, qu'il y a de ces députés *bi-bliophiles* dans les deux camps politiques. C'est pourquoi, nous le savons très bien, aucune enquête n'aura lieu. Mais au moins que cela ne recommence plus.

Et nous ne croyons pas nous tromper en disant que *d'autres* abus se commettent dans la distribution de ces livres de prix.

On le sait, ou peut-être on ne le sait pas, ces livres sont confiés aux inspecteurs d'écoles à qui incombe le devoir de les distribuer. Mais ce devoir le remplissent-ils toujours ? Un fait qui est venu à notre connaissance nous permet de dire que, parfois, au moins, les livres destinés aux écoles n'arrivent pas à destination.

Nous connaissons des personnes qui s'intéressent à la cause de l'éducation et qui sont d'avis que, vu les abus signalés plus haut, cette dépense de \$7000 par année pour les livres de prix pourrait être facilement supprimée sans nuire aux écoles.

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'on ne surveille pas suffisamment la distribution de ces livres. C'est un des nombreux petits coins noirs de notre politique.

Inspection des Postes

Le *Chronicle* s'occupe beaucoup de la nomination d'un inspecteur des postes à Québec. Il demande avec instance que le gouvernement fédéral remplisse cette position d'une manière définitive. Et en cela il a raison. Voilà plus de quatorze mois que le dernier titulaire est mort et entermé, et depuis ce temps, c'est toujours M. le Dr Bourgeois, inspecteur des Trois Rivières qui, faisant double besogne, est chargé de la division de Québec.

Mais le *Chronicle* a tort lorsqu'il dit que le service public, dans la division postale de Québec, souffre de ce double emploi du Dr Bourgeois. C'est le Docteur qui souffre, et non le service.

Loin de souffrir, la division de Québec est beaucoup mieux administrée que du temps de ce pauvre M. Sheppard qui était un *bon garçon et un bon franc-maçon*, mais un médiocre administrateur. M. le Dr Bourgeois a mis l'ordre dans les affaires du bureau de Québec, et il paraît que ce n'était pas une mince affaire.

Si nous insistons sur la nomination d'un inspecteur pour le district de Québec, c'est parce qu'il est absolument inhumain et injuste de contraindre M. l'inspecteur des Trois Rivières à faire l'ouvrage de deux hommes pendant si longtemps et sans raison.

Ce ne sont pas les capacités administratives qui lui manquent, loin de là ; mais sa santé n'est pas bonne, et il n'est plus, d'ailleurs, à un âge où l'on puisse faire double besogne, impunément.

La loi politico-ecclésiastique prussienne

Nous lisons dans l'Univers du 26 mars :
Voici les modifications apportées par la commission de la Chambre des seigneurs au texte du projet primitif de la loi politico-ecclésiastique prussienne :

" 1o. La commission abandonne l'obligation du veto pour les administrateurs, sans toutefois accepter la formule de Mgr Kopp sur l'étendue et la forme du veto.

" 2o. Elle a rendu libre la célébration de la messe et l'administration des sacrements.

" 3o. Elle a permis le retour des religieuses enseignantes.

" 4o. Elle a décidé que les ordres religieux, qui seraient de nouveau autorisés seraient remis en possession de leurs anciens biens.

" 5o. Elle a supprimé les dispositions relatives à l'administration des diocèses vacants."

C'est quelque chose. Mais le *Moniteur de Rome* déclare lui-même que " ces modifications sont loin de reproduire les amendements de Mgr Kopp". Toutefois, ce journal exprime l'espoir que " les amendements de Mgr Kopp seront acceptés en séance plénière, surtout ceux qui se rapportent au veto et aux ordres religieux."

A la dernière heure une dépêche annonce que le vote de la loi politico-ecclésiastique a eu lieu à la Chambre des seigneurs. Avant ce vote, qui a été rendu à l'unanimité, moins les nationaux-libéraux, dans la séance de jeudi, Mgr Kopp a fait l'importante déclaration qui suit :

" Il m'est excessivement pénible de prendre une décision pour ou contre le projet. Si je vote pour, je me mettrai en opposition avec une grande partie du peuple catholique ; si je vote contre, je me mettrai en opposition avec mes collègues qui regardent sur beaucoup de points les intérêts les plus légitimes comme satisfaits ; de plus je mettrai aussi en question l'œuvre de pacification, entreprise par l'Eglise et l'Etat, et je cours risque de la déjouer.

" Je ne saurais assumer une telle responsabilité. J'ai l'espoir de voir la Chambre des députés aller, sur divers points, au-devant des désirs de l'Eglise. C'est dans cet espoir et à la suite de ma présente déclaration que je voterai le projet, et mon exemple sera suivi par divers membres catholiques de la haute assemblée qui m'ont chargé de le déclarer."

Cette déclaration de Mgr Kopp montre que la loi est loin de le satisfaire.

Puisse l'espoir qu'il a exprimé n'être pas déçu par la Chambre des députés prussienne !

Nous voyons par l'Univers du 22 mars que le ministre des cultes en Prusse admet que beaucoup de catholiques allemands ne sont nullement satisfaits de la nouvelle loi politico-ecclésiastique. Il ne croit pas que " la paix puisse être complètement rétablie par ce projet."

Le chemin de colonisation projeté le long de la Petite Nation

Un pas important vers la colonisation de la vallée de l'Ottawa.

On lit dans l'Etendard :

Le R. P. Nolin, S. J., est actuellement à négocier avec le gouvernement de Québec la

construction d'un chemin de colonisation destiné à développer une des plus belles régions de la province.

Ce chemin permettra l'établissement de la partie supérieure des bassins de la Rouge, de la Petite-Nation, de la Kiamica, et d'une portion de la Lièvre ; il va mettre les sociétés de la colonisation des archidiocèses de Montréal et d'Ottawa en état de diriger vigoureusement les colons dans les cantons Preston, Addington, Labelle, Minerve, Lesage, Marchand, Loranger, Montigny, Kiamica, et de quatre autres, non encore arpentés.

Ces territoires, d'une beauté incontestable ; couverts, en grande partie, de riches forêts de bois franc, sillonnés de magnifiques cours d'eau, parsemés de lacs enchanteurs, dotés d'un sol excellent pour toutes sortes de grains, éminemment favorables à l'élevage des bétails—deviendront bientôt le siège de grands centres de civilisation, et donneront à la religion nombre de belles paroisses.—Plus de 10,000 terres de 100 arpents seront ainsi mises à la portée d'autant de familles des vieilles paroisses, qui se proposent d'aller s'y établir, et assurer à leurs enfants, une prospérité réelle dans la vie paisible et heureuse de nos paroisses canadiennes.

Ces paroisses seront très avantageusement situées pour continuer leurs relations avec les vieilles paroisses, et pour écouler leurs produits, placées comme elles le seront entre Montréal et Ottawa, à une distance variant de 25 à 60 milles de la ligne principale du Pacifique.

Le chemin de la Petite Nation aura une longueur totale de 55 à 60 milles, il suivra presque en ligne droite le 75^{ème} méridien.

Il partira de Papineauville ou de Montebello, passera par St-André-Avellin, Chêneville, jusqu'où il est déjà construit et en bonne condition ; puis il passera par l'Est du grand lac Simon pour se diriger à l'Ouest du lac Long ; il continuera sa marche entre le Lac aux Sucrieries et le Lac aux Rognon, ira toucher la pointe ouest du Lac des Iles, pour enfin déboucher dans le chemin Châteaufort, à St Ignace du Nominingue.

La partie à construire est située entre les Cantons Hartwell et Loranger, soit, une longueur de moins de 30 milles.

Les arpenteurs du gouvernement prétendent qu'il sera d'une construction facile, et qu'il donnera une bonne voie de communication.

Il est devenu nécessaire pour la colonisation des cantons sus-dits, étant la seule voie praticable.

En effet, le chemin Châteaufort qui, par l'activité de M. le Curé Labelle, a doté le pays de plusieurs paroisses sur son parcours est devenu complètement insuffisant pour atteindre les nouveaux cantons, vu leur distance de Saint Jérôme.

De fait, pour parvenir au canton Loranger, par exemple, l'un des plus rapprochés de St Jérôme, dans la série sus-dite, il faudrait faire un trajet en voiture de 90 milles, soit un voyage de 6 à 8 jours, aller et venir, avec une charge de provisions ; cette charge coûterait \$25,00 de transport, soit plus de \$1,25 par 100 livres ; il est évident que cela est pratiquement impossible.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Gouvernement, mis au courant de la question par les dites Sociétés de Colonisation, est à s'occuper de la réalisation de leur juste demande, dans l'intérêt de la religion et du pays et qu'un grand mouvement de colonisation en sera le résultat.

COLONISATEUR.

LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

Aurons nous de véritables réformes ?

On lit dans l'Etendard :

L'un de nos amis, agriculteur fort instruit et de grande expérience, vient de nous exposer, dans une série de lettres écrites à la hâte, comment, suivant lui, le gouvernement devrait s'y prendre pour travailler efficacement à l'amélioration de notre agriculture.

Notre ami est vraiment trop modeste et nous regrettons beaucoup qu'il n'ait pas consenti à donner à ses lettres une forme qui nous permette de les livrer à la publicité.

Il est certaines de ses suggestions, surtout, qui nous paraissent éminemment pratiques et qui peuvent être d'un grand secours au gouvernement local, s'il est disposé à accomplir des réformes sérieuses. Nous allons tâcher de les exposer de notre mieux

Quel bien réel produit la dépense des fortes sommes votées annuellement pour les sociétés d'agriculture ?

Notre ami est loin de méconnaître le bon vouloir et le zèle du conseil d'agriculture ; il rend même hommage au dévouement de plusieurs de ses membres et proclame bien haut le service que le mode actuel a rendu par le passé. Mais il se demande s'il n'y aurait pas moyen d'employer les mêmes sommes d'une façon incomparablement plus efficace.

Voici l'espèce de budget qu'il suggérerait de substituer au budget agricole des années dernières.

Nous attirons l'attention spéciale de MM. les ministres sur ce projet, car les suggestions qui suivent sont à leur adresse :

BUDGET DE L'AGRICULTURE

Expositions de paroisses et concours des terres, alternativement, chaque année :

600 paroisses à \$50, moyennant une souscription locale au moins égale à l'octroi du gouvernement.

(Les sociétés d'agriculture ne souscrivent qu'au montant de la moitié de l'octroi et encore y a-t-il bien des parjures et peu d'argent)..... \$32,500

8 Expositions régionales annuelles, SERVANT DE FOIRES OU MARCHÉS POUR LES PRODUITS AGRICOLES à \$1500..... 12,000

Exposition provinciale, en rapport avec une des expositions régionales 4,000

4 Ecoles d'agriculture, avec ouvriers-élèves, buonneries, fromageries, ferme de démonstration, partie expérimentale ; bourses pour les élèves etc., etc., à \$4,000..... 16,000

Conférenciers, inspecteurs agricoles en rapport avec les sociétés de paroisses, des cercles etc..... 5,000

Société d'Industrie laitière, inspecteurs etc..... 2,000

Le journal d'agriculture illustré 3,000

Et notre ami fait suivre ce projet des remarques suivantes :

" C'est à peu près le budget actuel, mais je porterais la lumière dans toutes les paroisses du pays, j'ouvrerais de nouvelles et précieuses sources d'enseignement pour l'agriculture, je développerais les industries du beurre et du fromage, j'ouvrerais des marchés sûrs pour

les produits agricoles si difficiles à vendre actuellement, j'établirais un système de surveillance en même temps que d'enseignement tout à fait efficace à travers la province toute entière, au lieu du manque complet de surveillance donnée jusqu'ici. Entre parenthèse, je populariserais le gouvernement qui aurait doté le pays d'un aussi grand bienfait.

" D'un autre côté, il faut suspendre complètement, pour un temps du moins, l'action des sociétés d'agriculture, en attendant que le nouveau système fasse ses preuves !

" CINCINNATUS."

QUE FAUT-IL PENSER DE L'HYPNOTISME ?

VII.—*De quelques autres pratiques hypnotiques probablement impies.*

(Suite)

Quelle hypnèstésie serait capable de percevoir une sensation équivalente à zéro. Il faudrait qu'elle procurât une sensibilité développée à l'infini, ce qui est absurde. Notons en passant que la Sacrée Pénitencerie condamne cette pratique comme illicite.

2o *Transpositions des sens.*

Ce prestige est connu depuis Mesmer et très usité chez les spirites, de même que la vision au travers des corps opaques. Selon les hypnotistes modernes, les cinq sens peuvent changer de siège et se transporter sur toutes les parties du corps. Lombroso explique ce phénomène naturellement en disant qu'il s'agit de la transposition proprement dite et non pas de la création d'une nouvelle faculté. " On peut voir sans les yeux, dit-il à peu près comme les oursins, chez lesquels la vision se confond avec le toucher... le phénomène ne nous élève pas au-dessus de la nature d'Adam il nous fait descendre au-dessous de la nôtre..."

Il est vrai que la transposition des sens n'exige pas la création, mais elle exige la production d'un acte de la part d'une faculté impuissante à le produire, ce qui revient à créer une faculté efficiente là où il n'existait qu'une faculté inepte. Prenons la vue, par exemple. Il faut, pour voir, que l'image de l'objet visible et éclairé se peigne sur la rétine, comme nous disions plus haut ; rétine vivante et communiquant par la voie du nerf optique avec le centre des sensations ou l'homme lit, c'est-à-dire comprend au moyen de la faculté spirituelle de l'intelligence, l'objet proposé à ses regards. Or la rétine ne se transporte ni à l'épigastre, ni aux talons. Donc là est impossible le travail de la faculté visuelle de l'homme. Et quel que soit le degré de sensibilité donné à ces parties du corps toujours le talon restera talon et le genou, genou ; sensibles tant qu'on voulera aux impressions tactiles du chaud ou du froid, du dur ou du mou, du solide ou du liquide, mais jamais capables de devenir le miroir réflécheur d'une image quelconque.

De plus, voir est un acte vital et spécifique, déterminé par l'objet propre et de la manière d'action spéciale dont la faculté use pour percevoir cet objet, au moyen de l'organe que la nature a approprié à cet effet.

A suivre

LE CAS EXTRAORDINAIRE

DU

Dr JEKYLL ET DE M. HYDE

(Traduit de l'anglais par J. P. Tardivel.)

X

LA CONFESSION DU DR HENRY JEKYLL

(Suite et fin.)

Je traversais tranquillement la cour, après le déjeuner, respirant avec délice l'air frais du matin, quand je fus tout à coup saisi des sensations indescriptibles qui précédaient le changement de forme. Je n'eus que le temps de m'enfuir dans mon cabinet. Un instant après j'étais redevenu Hyde, dévoré par les plus épouvantables passions.

Cette fois-ci il fallut une dose double pour me ramener à moi-même. Et hélas ! six heures après, comme j'étais assis tristement près du feu, les symptômes avant-coureurs revinrent et je dus avoir de nouveau recours à la drogue.

En un mot, à partir de cette époque, je ne pus conserver la forme de Jekyll qu'au moyen de grands efforts et en me tenant constamment sous l'effet de la drogue. A toute heure du jour ou de la nuit, j'éprouvais le frissonnement trop bien connu. Surtout, si je dormais ou seulement sommeillais un peu dans ma chaise, c'était toujours comme Hyde que je me réveillais.

Toujours menacé d'une catastrophe, contraint de fuir le sommeil, de m'en priver pour ainsi absolument, chose que j'aurais cru impossible, je devins, dans ma propre personne, un homme rongé par la fièvre, faible, physiquement et intellectuellement, et préoccupé par une pensée unique : l'horreur de mon autre moi-même.

Mais lorsque je dormais, ou lorsque la drogue cessait de produire son effet, je redevais Hyde presque sans transition, [car les douleurs de transformation diminuaient de jour en jour ;] je redevais Hyde avec son imagination souillée et épouvantée, son âme remplie de haines insensées, et son corps qui paraissait trop faible pour résister aux énergies de son esprit.

La puissance de Hyde paraît s'accroître à mesure que Jekyll s'affaiblit. Et certes, la haine qui les anime l'un pour l'autre est égale maintenant.

Chez Jekyll, la haine pour Hyde était une affaire d'instinct. Il avait vu toute la dépravation de son autre lui-même, et il le regardait comme quelque chose d'inférieur. La pensée que cette chose affreuse lui était intimement unie, que cet abominable être, qu'il entendait continuellement gronder au-dedans de lui, était plus fort que lui et profiterait du premier moment de faiblesse ou de sommeil pour usurper sa place, cette pensée le remplissait d'horreur.

La haine de Hyde pour Jekyll était d'un ordre différent. La terreur que lui inspirait la pensée de l'échafaud le forçait à s'anéantir à chaque ins-

tant en reprenant la forme de Jekyll. Mais cette nécessité lui répugnait souverainement. Il haïssait la mélancolie dans laquelle Jekyll était tombé ; et le dégoût qu'il inspirait lui-même à Jekyll le blessait profondément. De là les maïces qu'il faisait à Jekyll, écrivant, de son écriture, des blasphèmes dans ses livres, brûlant ses lettres, détruisant le portrait de son père, etc. Et n'était-ce sa crainte de la mort, il se serait précipité lui-même dans l'abîme pour m'atteindre. Mais il tient à la vie fortement ; je vais plus loin : Moi, Jekyll, qui frémis d'horreur à la seule pensée de cet être, je ne puis m'empêcher de le plaindre quand je songe à l'intensité, à l'abjection de son attachement à la vie, quand je songe combien il redoute le pouvoir que je possède de mettre fin à son existence en me suicidant.

Mais à quoi bon tout ceci ; le temps me presse affreusement. Qu'il suffise de dire que jamais mortel n'a enduré de tels tourments. Et, cependant, l'habitude apporta, non du soulagement, mais une sorte d'indifférence, une sorte de calme né du désespoir. Et mon châtimeur aurait pu durer des années, sans une dernière calamité qui me sépara à tout jamais de mon véritable moi-même. Mon approvisionnement de sel, que je n'avais jamais renouvelé après ma première expérience, commença à s'épuiser. J'envoyai chercher d'autre. Je préparai la potion : la première ébullition eut lieu, et le premier changement de couleur, mais non le deuxième ; je l'ingurgitai, mais elle ne produisit pas d'effet. Vous savez comment j'ai fait bouleverser Londres pour avoir ce sel. Tout a été vain. Et je suis maintenant convaincu que c'était quelque impureté inconnue que renfermait le premier sel qui lui donnait son efficacité.....

Une semaine s'est écoulée, et je termine cette confession pendant que je suis sous l'influence de la dernière poudre qui me reste. C'est donc la dernière fois, à moins d'un miracle, que Henry Jekyll pourra se livrer à ses propres pensées, pourra voir son propre visage, si changé hélas !

Et je ne dois pas trop tarder à mettre fin à mon écrit ; car si mon récit a jusqu'ici échappé aux fureurs de Hyde, ce n'est que grâce à la prudence de Jekyll. Si les douleurs de la transformation me saisissent pendant que j'écris, Hyde déchirera ce manuscrit en mille morceaux ; mais si je puis le terminer quelque temps avant que le changement arrive, il l'épargnera peut-être, car le sort terrible qui nous menace tous deux l'a changé grandement, l'a profondément abattu.

Dans une demi-heure d'ici, lorsque j'aurai de nouveau et pour toujours revêtu la forme détestée de Hyde, je sais quelles terreurs l'accableront, je sais comme il tremblera, comme il pleurera, comme il écoutera avec épouvante le moindre bruit.

Hyde mourra-t-il sur l'échafaud ou mettra-t-il fin lui-même à son existence ? Dieu seul le sait. C'est maintenant la véritable heure de ma mort à moi ; ce qui doit suivre regarde un autre plutôt que moi-même. Ici donc, au moment même où je dépose ma plume, se termine la vie du malheureux Henry Jekyll.

CONFESSIONS

— D'UN —

EX-LIBRE-PENSEUR

— PAR —

LEO TAXIL

I

MON ENFANCE

Ma famille — Le petit pensionnat du Sacré-Cœur. — Mongré. — Une bonne première communion.

Écrire sa propre histoire est certainement ce qu'on peut imaginer de plus fastidieux. Toutefois, lorsqu'une autobiographie, loin de servir à satisfaire la vanité de l'écrivain, a un but moral, le devoir rend la tâche moins lourde.

Tel est, je crois, mon cas.

Ayant combattu l'Église pendant dix-sept ans, avec un acharnement et une rage dont il est peu d'exemples, et tout à coup, par un revirement d'esprit aussi inattendu qu'extraordinaire, étant un jour sorti de cet abîme de haine, j'ai l'obligation de confesser au public mon passé.

Et cette obligation m'est douce ; car le récit de mes égarements, la narration de ces erreurs poussées à l'extrême et finalement ayant abouti à un loyal retour à la vérité, donnera, j'en suis convaincu, quelque confiance à ceux qui pleurent sur l'aveuglement d'un parent ou d'un ami.

J'étais, semblait-il, à jamais perdu dans l'inextricable labyrinthe du mal. Et pourtant, j'en ai été retiré par une main invisible qui s'est imposée à moi, qui m'a arraché malgré moi du gouffre. Puisque la miséricorde de Dieu est telle, c'est qu'elle est vraiment infinie, c'est que tous, nous, chrétiens, nous devons sans cesse mettre en elle notre espoir.

J'appartiens, — je dois le dire tout d'abord, — à une famille méridionale, chez laquelle la piété fut toujours en honneur.

Du côté de mon père, figurent, dans notre arbre généalogique, saint François de Régis, l'admirable apôtre du Languedoc, et le père Claude de La Colombière, le vénéré directeur de la bienheureuse Marguerite-Marie ; du côté de ma mère, Mgr Affre, l'archevêque martyr, qui, au moment où il remplissait, en juin 1848, une mission de paix et de fraternité au milieu des barricades du faubourg Saint-Antoine, à Paris, tomba mortellement frappé par la balle d'un assassin démenté toujours inconnu.

Mon aïeul paternel, Charles Jogand, eut cinq enfants : Victor, mort au service de Dieu, aumônier de l'hospice de la Charité, à Marseille ; Marius, mon père ; Joséphine, ma marraine, aujourd'hui religieuse à Lyon ; Louis, décédé, laissant une veuve et trois enfants ; et Gabriel, qui périt tout jeune dans des circonstances tragiques, sur la côte occidentale africaine, victime des peuplades sauvages.

Ma mère, née Joséphine Pagès, n'a qu'une sœur du nom de Rose, laquelle, aujourd'hui veuve, a deux enfants.

Les Pagès sont du Languedoc, et les Jogand, de la Provence.

Chez les premiers, on trouve quelques républicains, de la nuance modérée. Tels furent mon aïeul maternel, Léonidas Pagès, et son frère Junius, qui était conseiller municipal à Marseille, quand éclata le 4 septembre. Leur libéralisme, comme celui de leurs parents les Affre, ne les empêchait pas d'être profondément attachés à la foi chrétienne.

Mon père, lui, est catholique avant tout, soumettant absolument la politique, dont il ne se soucie guère, à la religion, qui, à ses yeux, est l'essentiel.

C'est à Marseille que je suis né, le 21 mars 1854.

Mes parents me donnèrent pour prénom principal celui de Gabriel, en souvenir du jeune oncle massacré par les sauvages du Dahomey.

Suivant un usage assez répandu dans le midi, je réunis le nom maternel au nom paternel. C'est pour cela que, devant l'état civil, je m'appelle Gabriel Jogand-Pagès.

Je suis le second enfant de la famille. L'aîné, Maurice, est plus âgé que moi de quatre ans ; sa profession d'homme de lettres nous a souvent fait prendre l'un pour l'autre. Cependant, aucune erreur ne devrait être possible, attendu que, pour des raisons que j'exposerai plus loin, j'ai adopté le pseudonyme littéraire Léo Taxil et n'ai jamais signé aucun écrit de mon nom de famille ; d'autre part, en matière religieuse, nous sommes loin d'avoir, mon frère et moi, la même manière de voir.

J'avais aussi une sœur, Marguerite ; elle est morte tout récemment.

À quatre ans et demi, je fus placé, à titre d'externe, à une institution marseillaise, le pensionnat du Sacré-Cœur, rue Buthélemy.

Je me rappelle encore cette école comme si j'y étais.

Je portais alors la petite robe raccourcie des bébés. Nous étions une vingtaine de bambins, à qui la sœur Marie-Antoinette, apprenait à lire ; nous lui donnions une fière besogne. Mais la bonne sœur avait une patience inimaginable, et elle était bonne, bonne ; elle nous aimait, comme si nous eussions été ses enfants.

Plus tard, je n'ai pas été le dernier des journalistes libres-penseurs à célébrer, avec toute l'indignation du parti pris, la férocité des sœurs qui font la classe aux fillettes ou aux petits garçons. La moindre chiquenaude, rapportée par une chronique, nous servait de prétexte à des déclamations dithyrambiques ; une oreille peu ou prou tirée, quel beau motif pour crier au rétablissement de la torture !

(A suivre)

LE SENTINEL
ET
Les Chevaliers du Travail

Le *Sentinel*, de Toronto, organe des loges orangistes d'Ontario, prend fait et cause pour les Chevaliers du Travail. C'est de mauvais augure pour les Chevaliers.

Le *Sentinel* est d'avis que l'Eglise catholique finira par condamner les Chevaliers parce que cette société est organisée de manière à inpirer à ses membres un trop grand amour de la *liberté individuelle*.

Dans la bouche des sectaires, nous savons ce que les mots *liberté individuelle* signifient.

Les Confessions d'un ex-libre penseur

Nous commençons, à notre cinquième page, la publication de plusieurs chapitres des *Confessions*, de Léo Taxil, dont la récente conversion a étonné, édifié et réjoui le monde catholique.

Ces pages seront lues avec autant d'intérêt que de profit, nous en sommes convaincu.

A TRAVERS LA PRESSE CANADIENNE

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* à la date du 7 avril :

"Le banquet Chapleau aura lieu lundi. Ce sera une grande démonstration du parti conservateur... Les ministres bas-canadiens y seront tous trois, ce qui enlèvera aux libéraux de toute nuance l'espoir de triompher par nos discordes."

Une grande démonstration du parti conservateur !

Pourtant, il est certain que M. Chapais considère M. Chapleau, admirateur de Gambetta et de Jules Ferry, comme un homme dangereux, comme un libéral déguisé, comme une source de faiblesse pour la faction bleue. Mais l'esprit de parti veut qu'il s'abstienne de faire des grimaces devant le public, et il se soumet. Il est si bon, cet excellent M. Chapais !

Toutefois, nous n'irons pas loin sans avoir quelque esclandre, cela est certain. Car Sir Hector et M. Chapleau prétendent tous deux au titre de *chef*.

Attendons !

Ces jours-ci, le journal de M. Tarte publiait de nombreuses réclames qui se lisaient comme suit : "Attention au *Cardinal* Il va bientôt paraître à Québec". "Attendez et voyez arriver le *Cardinal* à Québec". "Le *Cardinal* va bientôt faire son apparition à Québec. Tenez-vous prêts."

Les colonnes du *Canadien* ont été parsemées de ces petites réclames pendant plusieurs jours. Et remarquez que c'était précisément au moment où l'on attendait l'arrivée du Cardinal Taschereau à Québec.

Or, ces réclames que publiait le *Canadien* étaient destinées à faire mousser un nouveau *cigare* qui s'appelle le *Cardinal*. Le moins que l'on puisse dire, c'est que de tels procédés ne sont pas respectueux.

La *Gazette de Montréal*, organe tory, dit, à la date du 6 du courant :

"Les efforts que l'on fait, en certains quartiers, pour mettre la province en anta-

gonisme avec le Dominion, ne pourra produire aucun bon résultat. C'est un mouvement séparatiste, propre à empêcher l'unification de la Puissance."

A quoi l'*Etendard* répond très bien :

"L'unification de la Puissance, surtout dans le sens que l'entend la *Gazette*, mais voilà précisément ce que nous voulons empêcher. Cette unification, pour nous, Canadiens-français, est synonyme d'anglisation et nous n'en voulons à aucun prix."

Le directeur de l'*Etendard* n'est pas content de la communication signée *Ultramontain* que nous avons publiée la semaine dernière, ni de la *note de la rédaction* dont nous l'avons fait suivre. Nous savions bien qu'il n'aimerait pas cela, et c'est précisément pour cette raison que nous avons publié et la communication et la note.

Mais notre confrère va trop loin quand il dit que la proposition d'*Ultramontain* aura pour effet de redoubler les hostilités qui existent déjà contre le directeur de l'*Etendard* et de donner un air de vraisemblance aux calomnies insensées et méchantes que l'on répète depuis tant d'années contre lui.

Il nous semble que cette proposition, qui est un *vote de confiance* en faveur de l'honorable directeur de l'*Etendard*, n'est pas faite pour encourager ses ennemis à continuer leur infâme besogne de dénigrement. Cette démarche devra les convaincre, au contraire, que plus ils se ruent contre lui, plus ils cherchent à le détruire, plus les gens de cœur et d'honneur ont confiance en lui.

C'est pourquoi nos lecteurs, nous en sommes convaincu, ne seront pas de l'avis de l'*Etendard* qui trouve notre acte *regrettable*. S'il y a quelque chose que nous sommes certain de ne jamais regretter, c'est la publication de la lettre signée *Ultramontain*.

Le *Chronicle* du 11 du courant referme une petite perfidie toute maçonnique. Parlant de M. Mercier et de ses projets touchant l'éducation, ce journal dit :

"Nous croyons que, personnellement, il voudrait agrandir la sphère d'action du Conseil de l'Instruction publique ; on prétend même qu'il désire faire quelque chose en faveur des écoles et des collèges protestants. Mais derrière lui se tient le spectre de l'ultramontanisme. Il n'ose pas se rendre cette puissance hostile ; de sorte que l'élément protestant souffrira encore cette année."

Or le *Chronicle*, malgré son ignorance crasse, sait très bien que les *ultramontains* ne se sont jamais opposés aux justes demandes des protestants sur le terrain scolaire. Au contraire, ce sont les *ultramontains* qui exigent une séparation complète des protestants d'avec les catholiques pour tout ce qui regarde l'éducation. Que les protestants dirigent leurs affaires scolaires en toute liberté et absolument comme ils l'entendent ; Voilà ce qui a toujours été le programme de ces affreux ultramontains. De sorte que si M. Mercier laisse souffrir les protestants dans les questions scolaires, ce n'est pas le spectre ultramontain qui le poussera dans cette voie.

Tout ce que les ultramontains demandent, c'est que le faux principe de l'*Etat enseignant* ne soit pas appliqué aux catholiques de cette province : Ils n'ont aucune envie d'intervenir dans les affaires scolaires des protestants.

Nous prions le *Chronicle* de prendre acte de cette déclaration.

Sous le titre : *Le moyen d'être sage*, le *Journal des Trois-Rivières*, en date du 28 mars, publie l'un des articles les plus pitoyables qu'il soit possible d'imaginer. Cela est censé être une réponse à ce que nous avons dit, il y a deux ou trois semaines, touchant les *grâces d'état*. En voici une phrase qui fera juger du reste. Les italiques sont de nous :

"Il faut donc, avant d'agir, se délier de nos intérêts et de notre amour propre qui sont bien plus de nature à nous aveugler qu'à nous conduire dans le droit chemin. C'est alors que l'avis des hommes sages, qui n'ont pas les mêmes intérêts que nous, est précieux."

Nous avons souvent vu des journalistes se souffleter, mais jamais d'une manière aussi brutale.

En effet, que les gens du *Journal* consultent les *hommes sages* en qui ils avaient jadis confiance et qu'ils consultaient avec nous ; ces hommes sages qui n'ont pas les mêmes intérêts qu'eux, qu'ils les consultent sur leur volte face inqualifiable, sur leurs misérables palinodies, sur leur polémique déloyale, et qu'ils nous en donnent des nouvelles !

NOUVELLES GÉNÉRALES

Une dépêche du câble mande qu'il n'est guère probable que la loi politico-ecclésiastique, votée par la chambre des seigneurs prussienne, soit acceptée, dans sa forme actuelle, par la chambre des députés. Les libéraux-nationaux — les auteurs du Kultur camp — sont hostiles aux amendements introduits dans la loi à la demande de Mgr Kopp ; ils ne veulent accepter que la première rédaction, laquelle, on le sait, n'avait pu être acceptée par les catholiques. De son côté, le Centre demande l'adoption de tous les amendements proposés par Mgr Kopp, même ceux que la chambre haute n'avait pas voulu admettre. De là un conflit sérieux. De part et d'autre, les esprits sont très aigris, dit la dépêche.

En réponse à une lettre du président de l'Union des pêcheurs américains, le président des Etats-Unis a déclaré que, dans le cas où il serait nécessaire d'user de représailles contre le Canada, il ne se bornerait pas, comme le veulent les pêcheurs américains, à interdire l'entrée des produits des pêcheries canadiennes sur le territoire américain, mais qu'il appliquerait la loi à tout produit quelconque venant du Canada. On considère cette réponse comme équivalant à un refus d'appliquer la loi, car il faudrait une offense très grave pour engager le président Cleveland à empêcher tout commerce avec le Canada. Les pêcheurs américains sont furieux contre M. Cleveland et disent que sa réponse est faite plutôt pour plaire aux Canadiens qu'aux Américains.

La Passion a été prêchée, le jour du Vendredi saint, par le R. Père Désy, S. J. à la basilique de Notre Dame de Québec, le matin, et à l'église de Saint Jean-Baptiste, le soir. Le sermon du Rev Père a été fort remarqué. Tous s'accordent à dire que s'est un morceau d'éloquence vraiment grand et beau.

M. Plumb, homme excentrique et quelque peu grotesque, mais partisan servile de Sir John, est nommé président du Sénat.

Nos remerciements à qui de droit pour

l'envoi du rapport annuel du trésorier de la ville de Québec ; aussi pour le rapport de la commission du Havre de Québec. Ce dernier ouvrage est en anglais seulement. Pourquoi ?

Mgr Gravel, évêque de Nicolet, vient d'établir une officialité pour son diocèse.

Mgr Lynch, archevêque de Toronto, vient de publier une lettre pastorale où il met ses ouailles en garde contre le luxe effréné qui caractérise les funérailles de nos jours. Il dénonce, comme un reste de paganisme, l'espace de culte qu'on voue au corps, tandis que l'on néglige les besoins de l'âme du trépassé. Des prières et des messes seraient beaucoup plus agréables à nos morts que toutes ces fleurs qu'on jette sur leurs cercueils.

Nous avons reçu un volume de près de 200 pages intitulé : *Le Divorce et la séparation de corps, thèse, par Joseph Fremont A. B. L. L. L. Avocat*. Ce travail, dont on dit beaucoup de bien, a valu à son auteur le titre de docteur en droit à l'Université Laval. Nos félicitations.

On nous rendrait service en nous faisant parvenir le no 2 de la troisième année de la *Vérité*.

On offre en vente la collection complète des cinq premières années de la *Vérité*. S'adresser au bureau de ce journal.

Nouvelle

L'Eau Saint Léon est considéré comme le remède le plus étonnant du siècle présent. Les propriétés curatives de cette Eau surprennent la faculté de médecine et les gens en font usage pour la constipation, la dyspepsie, le rhumatisme et la goutte. Des certificats importants attestent des propriétés curatives de cette Eau maintenant célèbre.

Veillez lire le certificat publié dans une autre colonne.

Son Eminence le cardinal Taschereau, a proclamé la cour d'honneur que lui a accordée le Pape et les nominations suivantes :

- Mgr Hamel, V. G. protonotaire apostolique ;
- Mgr Lagaré, V. G. protonotaire apostolique ;
- Mgr Méthot, prélat domestique ;
- Mgr Bolduc, prélat domestique ;
- Mgr B. Pâquet, promu du grade de camérier secret à celui de prélat domestique ;
- Mgr C. A. Marois, camérier secret ;
- Mgr H. Têtu, camérier secret ;
- Commendeurs de l'ordre de Saint Grégoire : M. le juge J. T. Taschereau et M. L. G. Baillargé, C. R.

L'*Etendard* annonce que M. Trépanier, chapelain des sourdes muettes, est parti pour aller prendre quelques mois de repos aux Etats-Unis. Le public apprendra avec peine que M. Trépanier a été obligé d'abandonner son œuvre. On peut dire que toute la province de Québec admire tout ce que cet excellent prêtre a fait pour la cause des sourdes-muettes.

Au feu !

M. I. A. Fortin, dont le fonds de commerce de nouveautés a été considérablement endommagé par l'incendie qui a eu lieu le

rer avril a commencé samedi dernier à vendre ses marchandises, qu'il a rachetées des assurances à des conditions très avantageuses. Il y a là une occasion magnifiques pour les acheteurs. Coin des rues du Pont et St Joseph.

Libre échange

La réduction du revenu de l'intérieur et le fait qu'il n'est plus nécessaire d'apposer des timbres de l'acise sur les remèdes brevetés, ont sans doute profité grandement aux consommateurs et ont enlevé aux fabricants un fardeau considérable. Cela est surtout vrai pour les *Fleurs d'août de Green* et le *Sirof allemand de Boschee*, car la réduction de trente six cents par douzaine a permis aux propriétaires d'augmenter la grandeur des bouteilles contenant ces remèdes, ce qui donne un cinquième de plus de remède dans les bouteilles de 75 cts.

Les *Fleurs d'août* pour la dyspepsie et les maladies de foie, et le *Sirof allemand* pour la toux et les maladies des poumons ont peut-être le plus grand débit de tous les remèdes brevetés du monde. L'avantage de cette augmentation de la grandeur des bouteilles sera hautement apprécié par les malades et les affligés dans toutes les villes et tous les villages des pays civilisés. Les bouteilles envoyées comme échantillons pour 10 cents restent toujours de la même grandeur.

FEU! FEU!

Immense quantité de
Marchandises endommagées
A VENDRE A DES
Prix excessivement bas.

I. A. FORTIN

MARCHAND DE NOUVEAUTES
Coin des rues du Pont et St-Joseph

INFORME SES PRATIQUES ET LE public, qu'ayant racheté des compagnies d'assurance à des conditions des plus avantageuses son fonds de commerce gâché par l'incendie qui a eu lieu le 1er Avril, il a commencé

SAMEDI LE 9

à vendre ses marchandises à un bon marché fabuleux, afin de reparer son magasin.
Venez profiter d'une occasion sans pareille.

LES FAMEUSES

MEDECINES DE HUMBURG
— Sont battues par —
L'EAU DE ST-LEON

A. H. M. Collville, négociant en épicerie de familles, articles de librairie, Eau de St-Léon, etc., 299 1/2, rue du Parlement :

Cher Monsieur, — J'ai souffert de maladie de foie pendant des années, quelques heures d'ouvrage me fatiguaient; j'ai essayé les remèdes de Warner, et d'autres médecines patentées, emplâtres, etc. Je me sentis plus mal. Enfin, je REÇUS VOTRE EAU DE ST-LEON, j'en bus pendant deux semaines; la douleur que je ressentais dans le dos a entièrement disparue. Je puis maintenant travailler tout le temps. Les médecines et les emplâtres de charlatan sont actuellement relégués à l'arrière plan

Votre etc., JAMES BAIN,
5 Clare Street, Toronto.

Cette eau naturelle inestimable est en vente chez tous les détailliers à 25 centins le gallon.

A vendre en gros et en détail par
GINGRAS, LANGLOIS & Cie.,
Agents pour le Dominion, rue Port Dauphin,
QUEBEC.

Grande Vente de Quincaillerie

ETC., ETC., ETC.

Fer en Barres, Fer a Bouilloires, Tubes a Bouilloires,
Fer Galvanise, Ferblanc en feuille, Ancres, Chaines,
Agres en broche, Amarres et Cordages,

Poix, Goudron, Etoupe, Térébentine, Peinture [de toutes couleurs], Verrerie, Clous, Fiches, Pierres à moulange, Resine, Huiles, Soufre en canon, Cuivre en feuille et en barre, et Quincaillerie en général

— AUSSI : —

75.000 BRIQUES refractaires, de la marque T. CARR.

Nous attirons spécialement l'attention sur notre lot de 100 tonnes de Fer en Barre.

Les soussignés ayant acheté le grand assortiment, s'élevant à \$40,000, des susdites marchandises, de M. CHARLES SAMSON, nous sommes prêt à le vendre immédiatement, en lots à des prix beaucoup au-dessous de ceux du marché, au magasin occupé dernièrement par ce monsieur.

Les personnes qui ont besoin de marchandises dans cette ligne feraient bien d'examiner l'assortiment et de s'assurer des prix avant d'acheter ailleurs, vu que c'est notre intention de vendre tout l'assortiment sans réserve.

F. X. LETOURNEAU & CIE.,

177, RUE ST-PAUL,

En face de la cour a bois de CLINT

UNE DERNIERE CHANCE

Abandon des affaires

Vente sans réserve d'un stock de 18000 piastres faite par la Grand Union Clothing Co. Cette compagnie ayant décidé de fermer son établissement à Québec, offrira en vente, jusqu'au 1er Mai prochain, un lot considérable d'habillements pour hommes et enfants de tout âge, ainsi qu'une grande quantité de pardessus de toutes grandeurs à des prix exceptionnellement bas. Il faut que tout soit vendu d'ici à la date annoncée. Inutile de dire que tous ces habits sont ce qu'il y a de mieux dans la confection moderne. Profitez de cette occasion, ce n'est pas tous les jours que vous avez la même chance.

GRAND UNION CLOTHING Co.

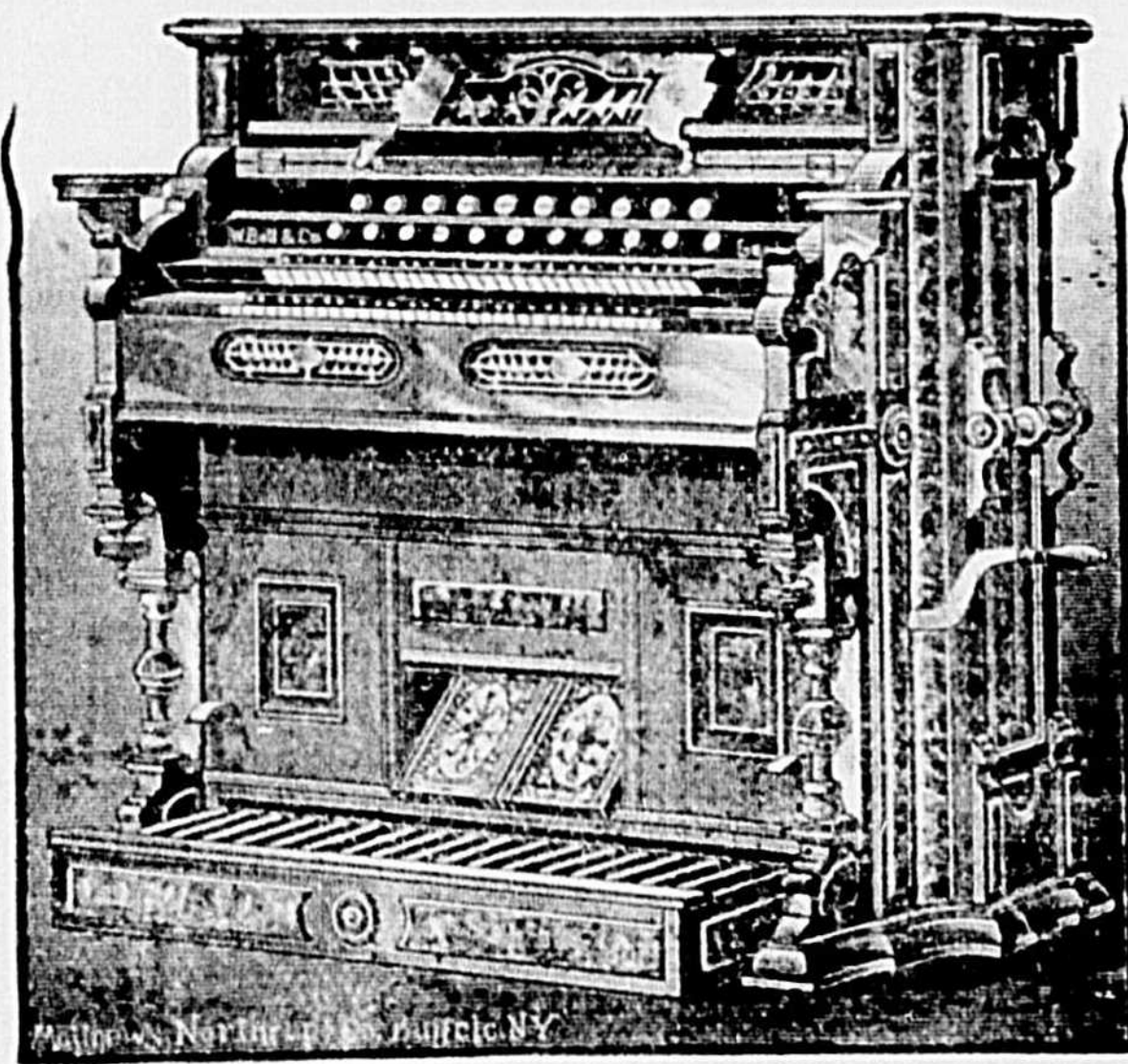
124, rue St-Joseph,
St. Roch Québec.

OU S'HABILLER

Comme le choix d'un tailleur est assez difficile à faire et que beaucoup de gens aiment à être renseignés à ce sujet afin de ne pas s'exposer à des mécomptes, nous leur donnerons l'adresse de **M. J. N. Godbout, 97 rue St-Joseph, St-Roch.** Non seulement M. Godbout possède tous les secrets de son métier, mais il a toujours en magasin le plus bel assortiment de draps, serges, tweeds, etc, qui se puissent voir. Il vient précisément d'en recevoir une quantité des modes les plus nouvelles et les meilleures qualités.

GERVAIS & HUDON

PIANOS
DE TOUTES SORTES



HARMONIUMS
DE Wm. BELL

Depuis 22 ans les instruments de musique de la maison **Wm. BELL & Co.** [dont nous sommes les seuls représentants à Québec,] n'ont cessé de remporter dans les principales expositions internationales et autres, des médailles d'or et des distinctions honorables. Ces récompenses accordées au mérite, par un juré sévère, disent assez que la maison **Wm. BELL & Co.** occupe aujourd'hui la première place dans ce genre d'industrie.

Cette maison fabrique des **Harmoniums pour Eglise** dont la **Puissance, la Richesse** et la **Suavité** du son est vraiment étonnante.

Nous avons de ces **Harmoniums** [orgues à anches] à **deux claviers, pédalier et tuyaux de Scribner** qui ne le cèdent en rien aux meilleures orgues à tuyaux.

Il y a quelque temps le **Reverend M. Bourque**, curé des Saints Anges a choisi, à notre magasin, avec le concours de **M. J. B. Lapointe**, organiste distingué de cette ville, un de ces instruments pour la paroisse de St-François, de Beauce, dont le **Rev. M. B. Demers** est curé. Cet **harmonium** fait aujourd'hui, dans l'église de cette paroisse, l'admiration et l'étonnement de tous ceux qui ont la bonne fortune de l'entendre.

Nos **Harmoniums de Salon** sont simplement **incomparables**, sous le double rapport du **fini extérieur** et de la **richesse musicale**: ce sont de véritables bijoux.

Quant à nos **PIANOS** nommer le **CHICKERING & Co.** c'est dire qu'ils n'ont pas d'égaux.

AUSSI

MUSIQUE EN FEUILLE

Toujours en magasin la célèbre machine à coudre **NEW WILLIAMS** en **acier trempé** [cast steel], elle est garantie pour dix ans, et la **NOUVELLE DAVIS** à entraînement vertical.

Une visite est sollicitée de la part de **Messieurs les Membres du Clergé et du public en général.**

**339 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH,
QUEBEC.**

A. Marcotte

Relieur et Regleur

4 RUE BUADE Haute-ville
QUEBEC

OUVRAGES EXÉCUTES AVEC SOIN
ET PROMPTITUDE

FABRIQUE DE VINAIGRE

"EUREKA"

E. J. & A. ROBITAILLE
MANUFACTURIERS DE

VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES

MARINADES.

QUEBEC



JOS. DONATI,
HORLOGER et BIJOUTIER
RUES SAINT-JEAN

Inform respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il va transporter son établissement au

No. 151 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

PORTE VOISINE DE LA CONFISERIE ALLARD,

Où il espère qu'elles lui accorderont le même encouragement que celui pour lequel il les remercie sincèrement.

Inutile de dire qu'il va augmenter considérablement son fonds de commerce.

M. DONATI profite de la circonstance pour remercier ses amis de la campagne du patronage qu'ils lui ont accordés.

Il espère à sa nouvelle maison avoir et mériter le même encouragement en donnant satisfaction à tous comme par le passé.

M. DONATI n'a plus aucun intérêt dans le magasin qu'il tenait autrefois au Palais, avec M. SAMUEL BEDARD.

Tannage a la facon

TANNERIE DUGAL
QUEBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné.

TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, TANNEUR.

330 et 332, RUE ST-VALIER
SAINT-ROCH.

TABAC CANADIEN

FUMEZ LE

"QUEBECQUOIS"

— EE LE —

"PATRIOTE"

Tabacs Canadiens de qualité supérieure. MANUFACTURÉS PAR

F. LACROIX,

82 Rue ST-VALIER, ST-SAUVEUR.

Librairie St Jean-Baptiste

F. X. FOURNIER & Cie
6 RUE DE LA FABRIQUE 6
(Près de la Basilique)

Nous avons l'honneur de présenter à nos clients nos meilleurs remerciements pour le patronage distingué qu'ils nous ont accordé jusqu'à ce jour. Nous espérons que le passé sera pour nous comme certificat de notre empressement à donner toujours satisfaction complète.

Nous vous invitons tout spécialement de venir visiter notre établissement qui ne laisse rien à désirer. Vous y trouverez certainement la plus riche collection d'ouvrage de piété et de littérature, une variété d'objets de piété : tels que crucifix montés sur pluche, dor, argenté, ou en ivoire, chapelets en acré, ambre ou onyx ; statues artistiques décorées, et une quantité d'objets de goût pour cadeaux, trop long à énumérer.

Nous faisons une spécialité de galons, franges, dentelles, glands or ou argent, et de souvenir mortuaires. Les oraisons pour registes, calendriers, ordos, graduels et vespéraux [édition canadienne] recevront une attention tout particulière.

AUSSY

Un bon piano allemand [Irmber] 7 octaves, tout neuf, \$250.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Les Etats-Unis parlent !

M. M. Gingras, Langlois & Cie.

Seuls Agents de tout le Dominion, pour la vente de l'Eau Minérale.

Messieurs.

Je prends plaisir à vous faire savoir que depuis que je suis à Québec j'ai fait usage de l'eau Minérale Saint Léon, avec beaucoup d'efficacité pour les douleurs rhumatismales et l'indigestion, dont il m'est arrivé de souffrir depuis plusieurs années. J'ai aussi fait usage de plusieurs autres sortes de médicaments, mais sans obtenir de résultat. Je continue encore l'usage de votre eau renommée que je recommande beaucoup à ceux qui auraient à souffrir des mêmes maladies.

THEODORE W. DOWNS,
Consul des Etats-Unis,
Québec.

J.J. BARBEAU, FILS

—(—(—

COUVREUR

En Fer-Blanc,

Tole Galvanisée,

Ardoise, Bardeaux,
et Gravois,

ET POSEUR DE CORNICHES

95, Rue Dorchester

ST-ROCH, QUEBEC.

Les ouvrages qui lui seront confiés seront remplis avec promptitude. —Satisfaction garantie. —Prix modérés. —Une visite est sollicitée.

Loterie de Bienfaisance

— DE —

**L'UNION ST - JOSEPH
A Saint-Roch**

POUR L'ACHAT D'UNE BATISSE

Sous la direction du chapelain de la société M. l'abbé FAGUY, et d'un comité spécial choisi parmi les membres de l'Union.

320 - LOTS - 320

D'une valeur collective de \$3,270

GROS LOT : Un immeuble valant \$1,000
Piano, Harmonium, Machine à coudre, Cheval, Paletot de fourrure, Montres en or et argent, Angenterie, etc, etc.

Prix du billet : seulement 25 cts.

La date du tirage sera fixée prochainement.

Pour les renseignements, s'adresser au secrétaire de la Société, Boite 1,017, bureau de poste, Haute Ville.

Dépôts de billets en vente : J. E. Martineau, Gauthier et Frère, Desjardins et Martel, J. H. E. Plamondon, Ferd. Bouret, L. Drouin et frère St-Roch.

J. O. Filteau et Frère, Haute-Ville.

F. Béland, faubourg St-Jean.

Au bureau de l'Electeur.

Au bureau de la Justice.

Et des membres de l'Union.

LIBRAIRIE ST-ROCH



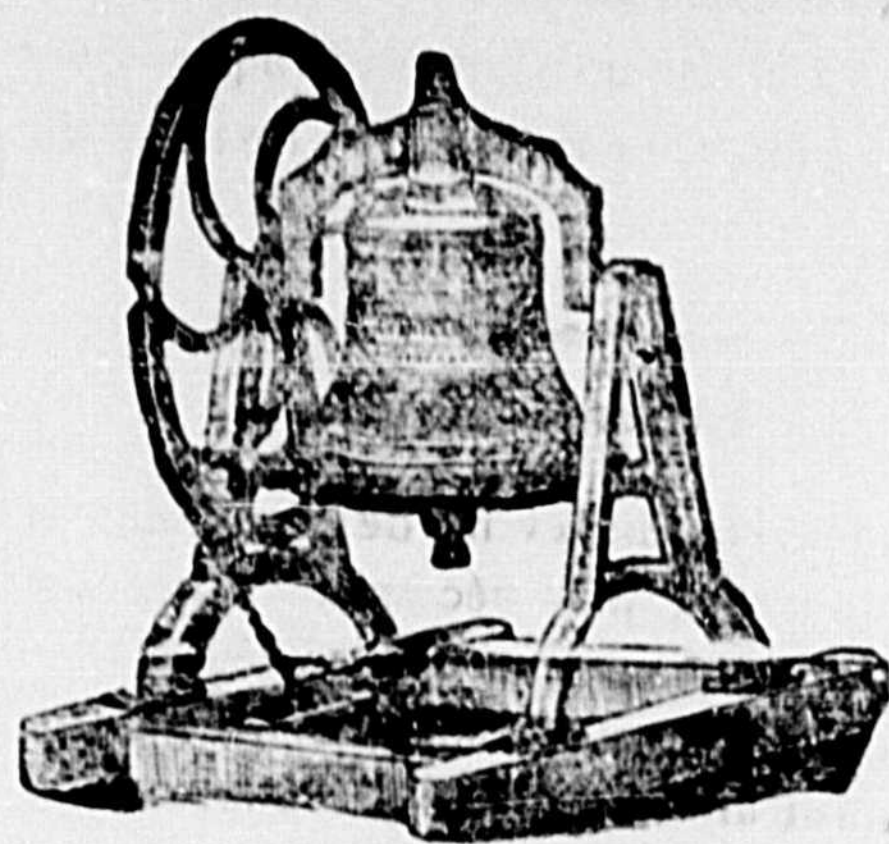
Assortiment general de Littérature, livres de prières, livres classiques, livres de prix pour les écoles, livres blanc
Papeterie, imagerie, articles religieux, vin de messe, cierges, hosties vénérées, etc.

L. DROUIN & Frère

Libraires & Imprimeurs

96 Rue St Joseph St Roch 96
Quebec

CHANTELOUP



MONTREAL, P. Q.

FONDERIE DE CLOCHES

POUR EGLISES

Seules ou en Carillons avec

MONTURES EN FER OU EN BOIS.

A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines. Fournitures pour intérieur des églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

LA VERITE

Journal hebdomadaire

RELIGIEUX ET INDEPENDANT

PRIX DE L'ABONNEMENT

1 an	\$2.00
6 mois	\$1.00
3 "	\$0.50

Payable d'avance

AUSSY

Impressions de toutes sortes

Telles que livres, têtes de comptes, factums, blanc de cour, circulaires, cartes d'affaires etc.

BUREAUX & ATELIERS

96 Rue St-Joseph St-Roch
QUEBEC

L'IMPERIALE

CONTRE LE FEU

ETABLIE EN 1803.

Capital souscrit -- £1,200,000 Sterling
Capital, - - - - - £1,500,000 "

Vu que le nouveau tarif pour la ville de Québec va probablement être adopté dans quelques jours, le soussigné est prêt à donner à ceux qui ont l'intention d'assurer leurs propriétés toutes les informations possibles à ce sujet. Il n'exigera des assurés que le plus bas taux possible pour risques spéciaux, églises, presbytères, résidences, fermes et granges.

H. H. SEWELL.
Agent.

PATENTS

MUNN & CO. of the Scientific American, etc. Agents for the United States, Canada, and all parts of the world. Hand Book about 300 pages, 300 illustrations, 3000 words, sent free. Thirty-seven years' experience. The Scientific American, the largest, best, and most widely circulated scientific paper, \$3.00 a year. Splendid engravings and interesting information. Specimen copy of the Scientific American sent free. Address MUNN & CO., Scientific American Office, 311 Broadway, New York

G. A. LAFRANCE

5 et 7

RUE Sault-au-matelot, Basse-Ville,

QUEBEC.

RELIEUR
Fabricant de livres
blanc.
Mappes montées
sur Toile et Ver-
mis.



& REGLIEUR
Reliure de Biblio-
thèque de tout
genre.
Tout ordre confié
sera exécuté sous le
plus court délai.

G. A. Lafrance

JOSEPH DALZIEL

TAILLEUR

Coin des rues du Pont et des fosses

St-Roch, Quebec,

PRIE SES NOMBREUSES PRATIQUES ET toutes les personnes qui ont contribué à la prospérité de son établissement, d'agréer ses sincères remerciements. Il espère en même temps que les efforts qu'il a faits par le passé pour les satisfaire et la grande attention qu'il a consacrée à la bonne exécution de leurs commandes, les engagera à lui continuer leurs faveurs.

Il s'empresse de les informer qu'il a reçu les cartes de modes du printemps, et il les invite à les venir voir, persuadé qu'ils trouveront à y satisfaire leur goût.

Cie. d'Assurance Imperiale,

CONTRE LE FEU.

LONDRES, ANGLETERRE

ETABLIE EN 1803.

Capital souscrit,.....£1,200,000 Sterling.
Capital investi,.....£1,550,000 "

GARANTIE PARFAITE.

PERTES PROMPTEMENT PAYÉES.

LE SOUSSIGNÉ EST PRÊT A ACCEPTER les risques sur bâtisses et leur contenu en cette ville aux taux du nouveau tarif et dans le district au dehors des limites de la ville aux taux courants les plus bas.

John Strang, Agent.

No.118,Rue St-Pierre,Quebec.